

ARRÊTÉ N° 2022-038

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de professeur technique de
l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°93-752 du 29 mars 1993 modifié relatif au statut particulier des professeurs techniques de l'enseignement maritime ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2022 fixant les taux de promotion dans le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT, MTE et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade des professeurs techniques de l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2023 est fixé à 1.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur technique de l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 16 décembre 2022,

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice des personnels administratifs et maritimes,

Annexe à l'arrêté n° 2022-038

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de *professeur technique de l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2023*

Civilité	Nom	Prénom
M.	LEMARCHAND	Marc